



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(6)/4
13 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**
Sixième session
Madrid, 4-7 septembre 2007

Point 3 a) et b) de l'ordre du jour provisoire
Mécanisme mondial

Rapport sur les activités du Mécanisme mondial et formulation de directives à son intention
Examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial

**Rapport sur les activités du Mécanisme mondial et formulation de directives
à son intention, et examen des politiques, modalités de fonctionnement
et activités du Mécanisme mondial**

Note du secrétariat*

Résumé

1. Conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 5 de l'article 21 de la Convention et en application des décisions 24/COP.1, 25/COP.1 et 10/COP.3, le Directeur général du Mécanisme mondial (MM) doit, au nom du Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), présenter à chacune des sessions ordinaires de la Conférence des Parties un rapport sur les activités du MM, qui traite des points suivants :

a) Le fonctionnement et les activités du MM, en particulier l'efficacité de ses activités visant à encourager la mobilisation et l'acheminement des importantes ressources financières visées à l'article 4 a) de l'annexe à la décision 24/COP.1 ;

b) Une évaluation des fonds qui seront disponibles pour la mise en œuvre de la Convention ainsi que les propositions relatives à des moyens efficaces de les allouer ; et

c) Les activités du FIDA, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale ainsi que d'autres organisations compétentes visant à fournir un appui au MM.

* Le retard intervenu dans la soumission du présent rapport est dû au peu de temps écoulé entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

2. La Conférence des Parties voudra peut-être recommander d'examiner le présent rapport pour réaliser le troisième examen d'ensemble des politiques, modalités de fonctionnement et activités du MM, en vertu du paragraphe 7 de l'article 21 de la Convention, lequel examen devrait avoir lieu à la huitième session de la Conférence des Parties en application de la décision 5/COP.6.

**RAPPORT PRÉSENTÉ A LA HUITIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU
MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, AU NOM DU PRÉSIDENT
DU FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
Sigles et acronyme		5
Résumé	1 – 8	6
Introduction	9 – 15	8
I. PROGRÈS VERS LA MOBILISATION DES RESSOURCES	16 – 98	9
A. La création d’un climat propice à la mobilisation des ressources.....	16 – 64	9
1. Intégration de la CCD	17 – 19	9
2. Établissement de partenariats	20 – 23	10
3. Gestion des connaissances	24 – 25	11
4. Stratégies nationales de financement	26	11
5. Exemples d’actions menées par le Mécanisme mondial dans des pays, sous-régions et régions	27 – 64	11
B. Gestion des connaissances et communication.....	65 – 79	19
1. Introduction	65 – 66	19
2. Information : identité visuelle et communications stratégiques.....	67 – 70	20
3. La série de BBC World <i>Villages on the Front Line</i>	71 – 73	21
4. La Conférence internationale sur les coûts de l’inaction et les opportunités d’investissements	74 – 75	21
5. Le perfectionnement du Moteur de recherche d’informations financières sur la dégradation des terres et l’harmonisation de la méthode d’examen des portefeuilles	76 – 77	21
6. La conception de stratégies financières intégrées pour lutter contre la désertification	78 – 79	22
C. Les sources de financement nouvelles et novatrices : les programmes stratégiques	80 – 98	22
1. Introduction	80 – 83	22
2. Économie et instruments de financement.....	84 – 86	23
3. Changements climatiques et compensation des services des écosystèmes	87 – 89	24
4. Échanges commerciaux et accès aux marchés	90 – 92	24
5. L’engagement du secteur privé	93 – 95	25
6. La participation de la société civile.....	96 – 98	26

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
II. ENSEIGNEMENTS	99 – 104	26
III. AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ INSTITUTIONNELLE DU MÉCANISME MONDIAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DECENNALE	105 – 114	27
A. L'alignement du Mécanisme mondial sur la stratégie décennale proposée	105 – 107	27
B. L'action à mener pour accroître les ressources financières	108 – 110	28
C. Les partenariats	111	28
D. La collaboration entre le Mécanisme mondial et le secrétariat de la CCD.....	112	29
E. La gestion axée sur les résultats	113 – 114	29
IV. CONCLUSION.....	115 – 116	29

Sigles et acronymes

CCD	Convention internationale sur la lutte contre la désertification
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CdP	Conférence des Parties (de la Convention)
CEN-SAD	Communauté des États Sahélo-Sahariens
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GDT	Gestion durable des terres
PAN	Programme d'action national (de la Convention)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

Résumé

1. Le présent rapport présenté par le Directeur général du Mécanisme mondial à la huitième session de la Conférence des Parties (CdP) est soumis conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 5 de l'article 21 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), ainsi qu'à la décision 5/COP.6. Le présent rapport devrait être aussi examiné à la lumière du rapport présenté par le Mécanisme mondial à la septième session de la Conférence des Parties, étant donné que ce dernier rapport entre dans la période d'évaluation des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial.
2. Dans la période couverte par le présent rapport, la stratégie de mobilisation des ressources du Mécanisme mondial s'est appuyée et s'est alignée sur l'évolution du contexte du financement international du développement. L'évolution de ce contexte du financement est liée à l'apparition de nouvelles formes d'allocation des ressources, fondées sur une plus grande importance de la prise d'initiative par les pays, l'identification par ces derniers des priorités de développement ainsi qu'une meilleure coordination entre donateurs et une meilleure harmonisation de leur action. Le réalignement du Mécanisme mondial a aussi été renforcé conformément à la décision 5/COP.7 de la Conférence des Parties et aux initiatives de réforme de l'ONU visant à assurer la cohérence du système des Nations Unies, notamment dans le domaine de la gouvernance environnementale mondiale.
3. Le Mécanisme mondial a adopté une approche large de la mobilisation des ressources. La stratégie préconise l'*intégration de la CCD*, des *partenariats multipartites*, la *gestion des connaissances* et l'élaboration de *stratégies nationales de financement* pour la gestion durable des terres afin de parvenir à des cadres d'investissement faisant partie intégrante de la programmation du développement. Cette approche large s'est également enrichie et nourrie de sources de financement nouvelles et novatrices, et d'initiatives spéciales par la mise en place des programmes stratégiques du Mécanisme mondial, ainsi que d'une sensibilisation et d'une mobilisation supérieures par la diffusion d'informations sur les initiatives et la gestion des connaissances assurées par le Mécanisme mondial en matière de financement de la gestion durable des terres.
4. L'examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial confirme que le Mécanisme mondial a toujours eu besoin d'être - et a toujours été - novateur. Comme le présent rapport l'explique, les stratégies pratiques et les approches de la mobilisation des ressources du Mécanisme mondial se sont révélées efficaces dans le milieu dans lequel il fonctionne.
5. Cet aspect est largement pris en compte par les parties à la CCD et se traduit par exemple dans le présent rapport par l'approche engagée à travers le Mécanisme mondial en 1999 visant à l'intégration efficace des programmes d'action nationaux aux cadres généraux de développement national et aux stratégies de réduction de la pauvreté, ainsi que par l'approche plus récente du Mécanisme mondial qui consiste à concentrer son action sur l'élaboration de cadres d'investissement globaux faisant partie des stratégies nationales de financement.
6. Ces quatre dernières années, le Mécanisme mondial a entrepris des actions en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en intervenant dans plus de 27 pays et 12 sous-régions. Il a assuré des services essentiels au niveau de la mobilisation efficace de ressources en matière de gestion durable des terres, à savoir :

- a) Fournir un appui technique à l'élaboration de stratégies globales de financement associant des sources de financement publiques, privées et novatrices ;
- b) Assurer des services de conseil stratégique afin d'élargir l'accès au financement émanant de sources non traditionnelles, comme la compensation des services des écosystèmes, la mise en œuvre synergique d'accords environnementaux multilatéraux, l'adaptation aux changements climatiques, le commerce, le secteur privé, la sylviculture et la société civile ;
- c) Coopérer avec les partenaires donateurs et nationaux et nouer des partenariats pour faciliter l'harmonisation et l'alignement sur les priorités nationales définies dans la CCD ;
- d) Élaborer des produits du savoir avec des partenaires, notamment des analyses sur des aspects financiers de la dégradation des terres, dont la politique économique, les dépenses publiques et les examens de portefeuilles, la cartographie institutionnelle et les processus budgétaires ;
- e) Renforcer les capacités des partenaires nationaux afin de maîtriser les processus de mobilisation des ressources efficacement, y compris les processus budgétaires nationaux ;
- f) Organiser des réunions et des conférences rassemblant des groupes d'experts, ainsi que des missions communes de donateurs ; et
- g) Négocier des accords concrets avec des donateurs et des institutions financières sur des programmes et projets nationaux de financement se rapportant à la GDT et issus de cadres d'investissement globaux.

7. Étant donné que chacun des services susmentionnés est axé sur le processus et requiert une collaboration approfondie et de longues négociations entre différents acteurs au sein d'un groupe, il faut parfois plusieurs années d'efforts concertés pour atteindre son but. Le présent rapport rend compte des enseignements clefs en matière de mobilisation efficace des ressources, en particulier quant au rôle dynamique joué par le Mécanisme mondial dans les domaines suivants : intégration de la CCD et établissement de partenariats ; soutien à la prise en main et à la prise d'initiative par les pays ; facilitation des efforts concertés et coordonnés des gouvernements, des partenaires de développement et autres parties prenantes clefs ; élaboration des stratégies nationales de financement ; lancement de processus régionaux et sous-régionaux établissant un cadre commun d'action ; mobilisation de sources de financement novatrices et d'un ensemble plus large de secteurs ; participation des parties à la CCD dans l'élaboration de produits et de services ; et mise au point de messages simples, clairs et particulièrement ciblés.

8. La section finale du rapport fournit une vue d'ensemble sur le rôle dévolu au Mécanisme mondial et son efficacité organisationnelle dans le contexte de la stratégie décennale de la CCD. Les politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial sont actuellement tout à fait en mesure de contribuer au programme de travail défini dans le projet de stratégie, d'autant que l'approche de la mobilisation des ressources par le Mécanisme mondial concorde parfaitement avec celle que la stratégie proposée a préconisée. L'orientation du Mécanisme mondial ne demande qu'à être améliorée en fonction du cadrage stratégique de la huitième session de la CdP.

Introduction

9. L'article 20 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) stipule clairement les obligations de tous les groupes pertinents de parties prenantes à la CCD quant à leurs rôles et responsabilités communs, mais différenciés dans la mobilisation des ressources. Les ressources des pays Parties développés et des pays en développement Parties touchés, les aides, les prêts à des conditions favorables, les fonds nouveaux et additionnels fournis par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres sources novatrices constituent l'essentiel des ressources identifiées pour la mise en œuvre de la CCD. À cet égard, la mission assignée au Mécanisme mondial, qui vise à promouvoir des actions entraînant la mobilisation et l'acheminement de ressources financières importantes, et fait partie de ses efforts destinés à développer l'efficacité et la productivité des mécanismes financiers existants, comme énoncé dans l'article 21 de la Convention, est ainsi replacée dans son contexte.

10. Le présent rapport présenté à la huitième session de la Conférence des Parties est soumis conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 5 de l'article 21 de la Convention et aux décisions ultérieures de la CdP faisant obligation de soumettre un rapport à chacune de ses sessions ordinaires, ainsi qu'à la décision 5/COP.6, laquelle « *Note* que le troisième examen d'ensemble des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial aura lieu à la huitième session de la Conférence des Parties en 2007, compte tenu du bilan des activités du secrétariat prévu par la décision 2/COP.6, en vue d'évaluer la mesure dans laquelle le Mécanisme mondial continue à s'acquitter de manière appropriée et avec utilité, efficacité et efficience du mandat que lui assigne la Convention ». Le présent rapport devrait être examiné compte tenu du rapport présenté par le Mécanisme mondial à la septième session de la Conférence des Parties, dans la mesure où il entre dans la période d'évaluation des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial.

11. Étant donné le consensus de plus en plus large sur la gestion axée sur les résultats en tant que stratégie pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer le contrôle et la responsabilité, le rapport est organisé de manière à mettre en évidence les acquis en fournissant des exemples concrets des résultats du Mécanisme mondial permettant d'informer la CdP des progrès réalisés en matière de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la CCD.

12. Dans la période couverte par le présent rapport, la stratégie de mobilisation de ressources du Mécanisme mondial s'est appuyée et s'est alignée sur l'évolution du contexte du financement international du développement, qui a vu l'apparition de nouvelles formes d'allocation des ressources. Cette nouvelle stratégie est fondée sur une plus grande importance de la prise d'initiative par les pays, l'identification par ces derniers des priorités de développement ainsi qu'une meilleure coordination entre donateurs et une meilleure harmonisation de leur action.

13. Le réalignement du Mécanisme mondial est renforcé dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU qui vise à renforcer la cohérence du système des Nations Unies, notamment dans le domaine de la gouvernance environnementale mondiale. À cet égard, les activités du Mécanisme mondial mettent en particulier l'accent sur les pays pilotes du programme « Une ONU ». L'objectif est de plaider en faveur du financement de la gestion durable des terres (GDT) dans le cadre des processus de l'initiative « Unis dans l'action ». Par conséquent, le

Mécanisme mondial renforcera ses activités au niveau des pays par des accords de collaboration au sein de l'ONU et en particulier avec le FIDA.

14. Étant donné ce qui précède, les objectifs du plan d'activité du Mécanisme mondial pour la période 2003-2006 ont été réorientés au regard de la décision 5/COP.7 qui « *encourage* le Mécanisme mondial à accroître son appui aux pays en développement parties touchés en mettant en œuvre la stratégie renforcée exposée dans le document ICCD/CRIC(4)/4 ».

15. Le présent rapport met aussi l'accent sur les progrès réalisés dans l'élargissement de la base de financement pour la mise en œuvre de la CCD au moyen de sources de financement nouvelles et novatrices, et d'initiatives spéciales comme l'adaptation aux changements climatiques et les mécanismes de financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCCC), les échanges commerciaux et l'accès aux marchés, la compensation des services des écosystèmes, les initiatives en matière de sylviculture, l'engagement du secteur privé, la participation de la société civile et la coopération Sud-Sud. Pendant la période considérée, le Mécanisme mondial a également accentué la sensibilisation et la mobilisation par la diffusion d'informations sur les initiatives et la gestion des connaissances assurées par le Mécanisme mondial en matière de financement de la GDT. La section finale du présent rapport fournit une vue d'ensemble sur le rôle dévolu au Mécanisme mondial et son efficacité organisationnelle dans le contexte de la stratégie décennale de la CCD.

I. PROGRÈS VERS LA MOBILISATION DES RESSOURCES

A. La création d'un climat propice à la mobilisation des ressources

16. Le Mécanisme mondial a adopté une approche large de la mobilisation des ressources qui préconise l'intégration de la CCD, des partenariats multipartites, la gestion des connaissances et l'élaboration de stratégies nationales de financement afin d'accroître les investissements dans la GDT. Cette approche repose sur le fait qu'aucune entité, à elle seule, ne dispose de toutes les capacités, ressources ou connaissances voulues pour faire face à la complexité des aspects biogéophysiques, temporels, socioéconomiques et politiques des phénomènes que sont la désertification et la sécheresse. Chacun de ces éléments fondamentaux est abordé ci-dessous.

1. Intégration de la CCD

17. La décision 5/COP.6 (2003) a explicitement invité le Mécanisme mondial à fournir un soutien aux pays en vue de l'intégration de leurs Programmes d'action nationaux (PAN) dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les cadres de développement national. De même, la décision 5/COP.7 (2005) a réaffirmé cette invitation en encourageant le Mécanisme mondial à développer ses relations avec les institutions financières internationales. Au cours de ces huit dernières années, l'expérience opérationnelle du Mécanisme mondial a montré que la mobilisation de flux de financement importants ne peut pas être obtenue sans intégrer la CCD et la GDT dans les processus nationaux et internationaux de planification, d'élaboration des politiques et du budget ainsi que les cadres généraux de développement national.

18. Le Mécanisme mondial entend par intégration un processus de dialogue éclairé et d'action au niveau national, axé sur la bonne gestion des ressources naturelles et de la

réduction de la pauvreté. L'objectif est de susciter un engagement politique qui fasse des questions de la désertification et de dégradation des terres une priorité nationale, parallèlement à des mesures connexes visant à améliorer les cadres législatif, institutionnel, de politique et de planification. Le succès de l'intégration dépend fondamentalement de la prise en main du processus par le Gouvernement et du soutien des partenaires en matière de coopération au développement.

19. Le Mécanisme mondial s'emploie à obtenir des résultats en favorisant des actions visant à intégrer la CCD au niveau national dans les processus de planification et de budgétisation. Les résultats permettront aux flux financiers d'augmenter sensiblement grâce à l'élaboration de cadres d'investissement nationaux.

2. Établissement de partenariats

20. Le Mécanisme mondial a établi des partenariats pour mobiliser des ressources avec des acteurs nationaux clés dans l'administration des pays touchés par la désertification et la sécheresse, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, et des partenaires de coopération au développement bilatéraux et multilatéraux. À cet égard, les programmes stratégiques et régionaux du Mécanisme mondial jouent un rôle important dans l'identification de partenaires pertinents susceptibles de contribuer à l'élargissement du champ de financement pour la GDT.

21. Ces partenariats sont fondés sur les principes de confiance, d'équité, de transparence, de responsabilité, et de création de synergies et de valeur ajoutée. Un résultat précieux de cette coopération a été la facilitation d'un dialogue structuré sur les causes profondes de la désertification et de la sécheresse, les moyens de faire face à ces causes et, ce qui importe le plus, les accords portant sur le financement de programmes et projets de GDT.

22. Ces partenariats ont aussi permis l'identification efficace des acteurs les plus à même de prendre la direction des opérations dans des domaines spécifiques, à savoir la production de connaissances, la coordination, l'orientation des politiques, le renforcement institutionnel et l'élaboration de cadres d'investissement. Leur autre avantage a été la contribution de chaque partenaire, selon les atouts particuliers de chacun, ce qui évite de répéter inutilement des activités et d'utiliser inefficacement des ressources.

23. Ces neuf dernières années, le Mécanisme mondial a considérablement bénéficié des partenariats avec le FIDA, la Banque mondiale, les banques régionales de développement comme la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement, le Fonds OPEP pour le développement international et 17 agences bilatérales. Le partenariat institutionnel avec le FIDA — organisme hôte pour le Mécanisme mondial et son premier bailleur de fonds avec une aide initiale généreuse de 10 millions de dollars — a été particulièrement important. De plus, le Mécanisme mondial a établi un solide partenariat de travail avec les divisions et unités administratives et techniques régionales du FIDA et a donné lieu à d'importantes augmentations du portefeuille de projets du FIDA en matière de GDT. Le Mécanisme mondial continuera à renforcer ce partenariat et à engager le FIDA à développer le portefeuille de projets visant à assurer la GDT et à rechercher des sources de financement novatrices.

3. Gestion des connaissances

24. L'expérience du Mécanisme mondial a montré qu'il convient de renforcer les exercices d'intégration efficaces par les meilleures connaissances techniques ou non disponibles sur les différents aspects de la désertification. Cet apport ne peut que favoriser parmi les partenaires concernés une compréhension commune de la nature complexe de la désertification et de la sécheresse.

25. Par exemple, les analyses du coût de la dégradation des terres et de ses répercussions sur le développement national, la quantification des avantages des biens et services des écosystèmes, les alternatives ou les options en matière de GDT, etc., permettent de donner forme aux arguments nécessaires pour influencer sur la réforme des politiques. En outre, les produits spécifiques du savoir élaborés par les programmes stratégiques du Mécanisme mondial enrichissent la base de connaissances sur les nouvelles sources de financement.

4. Stratégies nationales de financement

26. L'approche adoptée par le Mécanisme mondial de la mobilisation de ressources pour la GDT est soutenue par des stratégies nationales de financement qui fournissent un moyen efficace d'identifier les priorités, entraves et opportunités nationales, et les sources de financement nationales et internationales. Les stratégies se fondent sur les PAN ainsi que sur les analyses des processus budgétaires nationaux et les modalités et mécanismes de fourniture de l'aide internationale. L'identification des ressources financières novatrices et des moyens d'y avoir accès est d'une importance primordiale. Le processus d'élaboration de la stratégie de financement nationale permet aux parties prenantes pertinentes de participer à la mobilisation de ressources nationales et internationales pour la GDT.

5. Exemples d'actions menées par le Mécanisme mondial dans des pays, sous-régions et régions

27. Ces quatre dernières années, le Mécanisme mondial a entrepris des actions en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les actions menées diffèrent dans la mesure où la situation de départ et le contexte propres à chaque pays, sous-région ou région varient d'un cas à l'autre. En général, toutefois, les services ci-après sont les services clefs que le Mécanisme mondial a assurés afin de mobiliser des ressources pour la GDT :

a) Fournir un appui technique à l'élaboration de stratégies globales de financement associant des sources de financement publiques, privées et novatrices ;

b) Assurer des services de conseil stratégique afin d'élargir l'accès au financement émanant de sources non traditionnelles, comme la compensation des services des écosystèmes, la mise en œuvre synergique d'accords environnementaux multilatéraux, l'adaptation aux changements climatiques, le commerce, le secteur privé, la sylviculture et la société civile ;

c) Coopérer avec les partenaires donateurs et nationaux et établir des partenariats pour faciliter l'harmonisation et l'alignement sur les priorités nationales définies dans la CCD ;

d) Élaborer des produits du savoir avec des partenaires, notamment des analyses sur les aspects financiers de la dégradation des terres, comme la politique économique, les dépenses publiques et les examens de portefeuilles, la cartographie institutionnelle et les processus budgétaires ;

e) Renforcer les capacités des partenaires nationaux afin de maîtriser les processus de mobilisation des ressources efficacement, y compris les processus budgétaires nationaux ;

f) Organiser des réunions et des conférences rassemblant des groupes d'experts, ainsi que des missions communes de donateurs ; et

g) Négocier des accords concrets avec des donateurs et des institutions financières sur des programmes et projets financiers nationaux se rapportant à la GDT et issus de cadres d'investissement globaux.

28. Étant donné que chacun des services susmentionnés est axé sur le processus et requiert une collaboration approfondie et de longues négociations entre différents acteurs au sein d'un groupe, il arrive qu'on ne puisse atteindre son but qu'après plusieurs années d'efforts concertés. On trouvera ci-dessous quelques exemples détaillés susceptibles de donner un aperçu de plusieurs résultats clefs du Mécanisme mondial. Les exemples ont été choisis afin de rendre compte des différentes phases du processus. Ils offrent par conséquent un échantillon représentatif des résultats du Mécanisme mondial aux niveaux national, sous-régional et régional.

a) Niveau national

i) L'accroissement du financement pour la GDT : le cas de l'Éthiopie

29. En Éthiopie, l'intégration et l'établissement de partenariats efficaces ont conduit à donner davantage la priorité aux questions liées au PAN et à la GDT dans le Plan de développement accéléré et durable pour l'élimination de la pauvreté, qui fait partie de l'actuel Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2006-2010). Les estimations initiales laissent entendre que plus de 250 millions de dollars pourraient être alloués à des investissements liés à la GDT durant la période de mise en œuvre de cinq ans. Ceci constituerait une augmentation sensible par rapport aux allocations faites dans le cadre du premier DSRP, qui insistait peu sur les investissements liés à la GDT.

30. En 2004, le Mécanisme mondial a commencé à intégrer les priorités du PAN dans le DSRP en tant que stratégie pour mobiliser les ressources financières au moyen du budget national (dont les revenus intérieurs et l'assistance des donateurs) en vue de la mise en œuvre du PAN. Le Mécanisme mondial a offert un appui technique et financier à l'Autorité de protection de l'environnement, qui a coordonné le processus d'intégration. Le Mécanisme mondial a assuré une orientation en matière de travail analytique et un conseil en matière d'approche et de méthode. De plus, le Mécanisme mondial a été le fer de lance d'un processus de consultation faisant intervenir les organismes donateurs et des ministères d'exécution au niveau fédéral, dont le Ministère des finances et du développement économique, afin de soutenir l'allocation de ressources financières pour la mise en œuvre du PAN.

31. Un soutien additionnel du Mécanisme mondial en vue de la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du PAN a été assuré dans le cadre de TerrAfrica - un partenariat multipartite portant sur la GDT en Afrique subsaharienne. L'Éthiopie a été choisie comme l'un des quatre pays à être soutenus par TerrAfrica, selon le processus d'intégration engagé par le Mécanisme mondial. Par l'intermédiaire de TerrAfrica, plusieurs autres partenaires bilatéraux et multilatéraux (dont la Banque mondiale, le Gouvernement de Norvège, la Banque africaine de développement, le FIDA, l'Agence allemande de coopération technique, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) travaillent avec le Mécanisme mondial et le Gouvernement d'Éthiopie pour établir un cadre national favorisant le renforcement des investissements en faveur des priorités du PAN et de la GDT dans le Plan de développement accéléré et durable pour l'élimination de la pauvreté.

32. Au cours des quatre prochaines années, le Mécanisme mondial assurera un soutien additionnel au Gouvernement d'Éthiopie de la manière suivante : i) en facilitant les consultations des donateurs afin de fournir un financement additionnel à la GDT dans le cadre de la stratégie d'assistance de leur pays respectif ; ii) en recherchant des sources de financement et des mécanismes non traditionnels susceptibles de contribuer au financement du PAN ; iii) en soutenant l'intégration du PAN dans les structures et stratégies clefs des administrations régionales ; et iv) en mettant en place un système permettant de suivre et de quantifier les flux d'investissement liés à la mise en œuvre du PAN.

ii) Le renforcement du partenariat pour la GDT : le cas du Burkina Faso

33. Les cinq années de participation concertée du Mécanisme mondial au Burkina Faso et de travail commun avec des partenaires nationaux et internationaux résolus ont conduit à la mise en place d'une assise solide favorisant l'accroissement des ressources financières en faveur de la GDT dans le cadre du programme d'action du DRSP pour la période 2004-2006.

34. Les négociations entre le Mécanisme mondial, les partenaires financiers et les institutions nationales clefs comme les Ministères de l'environnement, des finances et du développement économique, et de l'agriculture et du développement rural, ont facilité l'intégration des principes du PAN et de la GDT dans le DRSP.

35. Le Cadre de dépenses à moyen terme triennal pour la période 2004-2006 a inscrit une augmentation des ressources financières d'environ 175 millions de dollars au titre d'initiatives dans les domaines suivants : productivité agricole ; GDT et irrigation : amélioration du cheptel et gestion durable des zones de pâturage ; mesures de conservation des eaux ; et reboisement et conservation des zones protégées. Les efforts d'établissement de partenariats du Mécanisme mondial avec différents donateurs bilatéraux et multilatéraux ont donc permis d'obtenir des contributions financières importantes.

36. De plus, la cohérence d'ensemble du financement de la GDT au niveau national a commencé à voir le jour grâce à l'élaboration d'une stratégie générale de développement rural, qui harmonise les initiatives comme le partenariat pour la réalisation des programmes du pays du FEM en matière de gestion durable des terres, piloté par le PNUD et soutenu par le FIDA, et le soutien assuré par la plateforme TerrAfrica.

37. À l'heure actuelle, la stratégie de développement rural permet au Gouvernement du Burkina Faso de coordonner le soutien des donateurs et d'acheminer les ressources financières vers des zones caractérisées par l'importance des concentrations de pauvreté et l'acuité des processus de dégradation des terres. En collaboration avec ses partenaires, le Mécanisme mondial continuera à assurer un soutien au Burkina Faso pour l'élaboration d'un cadre d'investissement intégré au DRSP en vue de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural.

iii) L'accroissement du financement par la décentralisation : le cas de la Tunisie

38. À l'heure actuelle, l'engagement du Mécanisme mondial en Tunisie est axé sur le renforcement des acquis dans le domaine de l'intégration des plans sous-nationaux visant à assurer le financement à long terme de la mise en œuvre de la CCD. Les plans sous-nationaux ont été intégrés dans le onzième Plan de développement socioéconomique (2007-2011), assortis d'allocations financières nationales connexes. Le Mécanisme mondial a contribué par sa collaboration avec l'Agence allemande de coopération technique et le PNUD à institutionnaliser la planification participative en vue de l'élaboration des plans sous-nationaux.

39. Cette action s'appuie sur le succès du Mécanisme mondial quant à l'intégration du PAN en tant que cadre stratégique central en vue du traitement des questions de la dégradation des terres dans le contexte du dixième Plan de développement socioéconomique (2002-2006). La priorité politique assignée à la CCD et au PAN se traduit par l'intégration d'un volet sur la GDT et les efforts en matière de lutte contre la désertification. De plus, dans le dixième Plan, 18,6 millions de dollars ont été dégagés sur les ressources nationales pour le financement de 15 projets prioritaires du PAN, mis sur pied grâce aux conseils du Mécanisme mondial. En outre, par rapport au neuvième Plan, 23 % de plus, soit 400 millions de dollars, ont été alloués sur le budget national à la lutte contre la désertification.

40. Aujourd'hui, le Mécanisme mondial coopère avec la Tunisie pour rechercher d'autres moyens d'influer sur les processus de planification et d'affectation des allocations budgétaires au niveau sous-national. Les contributions financières et le soutien technique du Mécanisme mondial ont aidé à créer le cadre théorique d'une planification participative en vue de l'élaboration des plans sous-nationaux et contribué également à établir un consensus entre les principaux acteurs nationaux et internationaux. L'intégration des plans sous-nationaux devrait constituer une haute priorité du onzième Plan et permettre à la CCD d'attirer le financement additionnel de donateurs et d'institutions financières internationales.

iv) La première stratégie nationale de financement : le cas du Liban

41. Le succès rencontré par la réalisation de la stratégie nationale de financement a marqué une étape décisive dans les efforts visant à mettre en œuvre la CCD au Liban. L'élaboration de cette stratégie s'est accompagnée de l'utilisation d'une approche efficace pour aligner les mécanismes de financement nationaux, novateurs et des donateurs sur les priorités du PAN. Durant l'élaboration de cette stratégie, le Mécanisme mondial a engagé des négociations avec des donateurs internationaux afin de mobiliser des ressources importantes. Un projet à hauteur de 10 millions de dollars est par exemple envisagé par le FIDA pour soutenir les priorités définies dans la stratégie. Le Mécanisme mondial a également élaboré un projet de proposition pluri-institutions conjointement avec le PNUD au Liban, afin d'obtenir 6,5 millions de dollars du Fonds des Nations Unies pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le

développement, lequel est géré par le Gouvernement d'Espagne et le PNUD. Ces fonds seraient utilisés pour intégrer les pratiques de GDT dans les processus de budgétisation, d'élaboration de politiques et de planification de développement locaux et nationaux.

42. La stratégie nationale de financement met en particulier l'accent sur le recours au secteur privé pour un soutien financier s'appuyant sur des initiatives novatrices liées au commerce. À l'heure actuelle, il existe une proposition qui est axée sur le développement au Liban des secteurs de la viticulture (culture de la vigne) et de la viniculture (fabrication du vin). Cette initiative vise à favoriser la participation du secteur privé à la mise en œuvre du PAN et à envisager des perspectives économiques qui augmenteront à terme l'investissement général dans la GDT, tout en renforçant le développement socioéconomique des communautés locales dans les zones dégradées par la promotion de chaînes de valeur durables dans le secteur de la vigne et du vin.

43. Par ailleurs, le processus d'élaboration de la stratégie nationale de financement a permis de sensibiliser davantage aux questions liées à la dégradation des terres, tout en favorisant un renforcement de la participation du Gouvernement et autres parties prenantes pertinentes à la mise en œuvre d'initiatives concrètes du Programme d'action en matière de stratégie nationale de financement. Au Liban, la stratégie a été élaborée sur une période de 11 mois avec le soutien du Mécanisme mondial, sous la conduite du Ministère de l'agriculture et en partenariat avec le PNUD, l'Agence allemande de coopération technique et le Centre de développement des terres arides. La méthode adoptée et les conclusions tirées ont été validées au moyen d'outils analytiques rigoureux et de consultations avec les parties prenantes.

44. Une partie intégrante du développement de la stratégie nationale de financement a résidé dans le processus de consultation qui a fait intervenir le Ministère des finances, le Conseil pour le développement et la reconstruction (l'équivalent du Ministère de la planification), les Ministères de l'environnement, de l'énergie et de l'eau, et des affaires sociales, plusieurs organisations de la société civile et le monde universitaire. De plus, des donateurs nationaux au Liban participeront ultérieurement à un dialogue sur la mise en œuvre de la stratégie. Le succès de la stratégie nationale de financement dépend de la maîtrise de ce processus, qui n'aurait pas pu être élaboré sans l'engagement total de parties prenantes résolues.

v) L'harmonisation des politiques publiques : le cas de l'Équateur et du Mexique

45. Au Mexique, l'action du Mécanisme mondial en faveur de l'harmonisation des politiques publiques s'est directement traduite par l'élaboration et l'adoption par le gouvernement d'une loi fédérale sur le développement rural durable. L'intervention a permis de rendre le contexte politique général plus favorable à la GDT et a influé sur les processus de réforme budgétaire et les cycles de planification du développement rural. L'expérience acquise par l'analyse systématique de toutes les politiques pertinentes ayant un impact potentiel sur la gestion des ressources naturelles, le développement durable et la proposition de modifications visant à améliorer le contexte politique général a fourni au Mécanisme mondial une assise solide pour aider d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes à rendre le contexte politique plus favorable au soutien de la GDT.

46. L'action a été conduite au Mexique en collaboration avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Mécanisme mondial a fourni un soutien technique et financier.

47. Fort des connaissances acquises au Mexique, le Mécanisme mondial s'est associé au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au PNUD et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de reproduire cette initiative en Équateur, grâce au soutien du Mécanisme mondial en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale de financement. Le Mécanisme mondial et ses partenaires aideront le Gouvernement d'Équateur à faire en sorte que le nouveau programme national de développement et la stratégie de développement rural soient conformes aux principes de la GDT, aux normes internationales et aux meilleures méthodes. Une panoplie d'outils visant à permettre aux pays l'harmonisation de leurs politiques publiques est en cours d'élaboration.

vi) Conclusion

48. Les exemples précédents fournissent une vue d'ensemble des approches communes bien que diverses ayant été adoptées par le Mécanisme mondial pour la mobilisation des ressources, en raison des contextes politiques, socioéconomiques et régionaux particuliers qui orientent les actions au niveau des pays. Ces exemples représentent les activités clefs du Mécanisme mondial et ils ont abouti à des résultats concrets. Des activités analogues sont en cours de réalisation ou au stade de la conception, soit en tant qu'initiatives de renforcement de deuxième phase, soit sous forme de nouvelles mesures globales visant à la mobilisation de ressources pour la GDT. Le programme d'action du Mécanisme mondial réunit actuellement les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Honduras, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Liban, Mali, Maroc, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Pérou, Swaziland, Syrie et Tunisie.

b) Niveaux sous-régional et régional

i) Un partenariat stratégique pour la mise en œuvre de la CCD : le cas des pays d'Asie centrale

49. Le Mécanisme mondial a été le fer de lance d'un processus d'établissement de partenariat en Asie centrale qui a abouti à un programme d'investissement décennal estimé à 1,5 milliard de dollars. Ce programme, l'Initiative des pays d'Asie centrale pour la gestion des terres (CACILM), a été élaboré conjointement avec la Banque asiatique de développement et soutenu par le Partenariat stratégique pour la mise en œuvre de la CCD dans les Républiques d'Asie centrale.

50. L'initiative est un partenariat décennal multidonateurs et multipays du FEM, visant à redynamiser les capacités productives des terres et à assurer un avenir environnemental et humain résistant pour les pays d'Asie centrale. Lancés en 2006, les projets actuellement financés sont à hauteur de 155 millions de dollars, fournis par les pays eux-mêmes (25 millions), le FEM (20 millions) et des donateurs (110 millions).

51. Pour lutter efficacement contre les causes de la désertification, le Mécanisme mondial a établi l'accord de partenariat stratégique qui a réuni le Mécanisme mondial, la Banque asiatique de développement, le Projet CCD de l'Agence allemande de coopération technique et de l'Agence canadienne de développement international. Le FIDA, l'Agence suisse pour le

développement et la coopération, le Centre international pour la recherche agricole dans les zones arides, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque mondiale sont devenus par la suite membres de cet accord de partenariat stratégique.

52. Depuis sa création, le partenariat stratégique a lancé un certain nombre d'activités communes en Asie centrale. Le Mécanisme mondial et la Banque asiatique de développement ont réalisé une analyse pour comprendre les difficultés et les possibilités offertes par la lutte contre la dégradation des terres. Des missions consultatives conjointes ont été organisées avec les partenaires et le Mécanisme mondial a renforcé les capacités des points focaux pour les aider à conduire le processus de consultation. Ces activités préparatoires ont ouvert la voie au Forum sous-régional de Tachkent, organisé par le Mécanisme mondial en 2003, et abouti à la création de la Plateforme commune d'action pour la mise en œuvre de la CCD, qui a garanti un engagement à long terme de la communauté des donateurs.

53. Les négociations du Mécanisme mondial avec les chefs d'État des différents pays se sont conclues par la création de groupes de travail nationaux CCD. Les groupes de travail sont devenus à présent le Comité directeur national de l'Initiative des pays d'Asie centrale pour la gestion des terres (CACILM). Le Mécanisme mondial a également travaillé en étroite collaboration avec la Banque asiatique de développement et le FIDA pour intégrer la CCD dans leurs cadres de programmation respectifs. Ce processus a permis d'obtenir des résultats appréciables, à savoir que la Banque asiatique de développement a alloué 450 millions de dollars sur 10 ans et que le FIDA a accordé respectivement au Kirghizistan et au Tadjikistan environ 5 millions de dollars et 20 millions de dollars sur une période de 5 ans, et 10 millions de dollars au Kazakhstan.

54. Du fait de ces efforts, un flux important de ressources financières est utilisé actuellement pour lutter contre la désertification avec efficacité et réduire la pauvreté. Le cas de l'Asie centrale montre combien les pays peuvent s'engager avec la communauté internationale des donateurs dans un processus constructif en vue de la mise en œuvre de la CCD et offre un modèle général pour résoudre les problèmes de coopération comme cela a été reconnu à la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine).

ii) La coopération Sud-Sud : le cas de SolArid

55. Ces deux dernières années, le nouveau programme de coopération Sud-Sud du Mécanisme mondial, SolArid, a franchi des étapes importantes. L'un de ces tournants a été la signature d'un accord entre le Mécanisme mondial et la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), une organisation intergouvernementale composée des pays sahélo-sahariens, afin de créer une plateforme de donateurs habituels et nouveaux permettant d'acheminer des investissements pour le développement rural durable.

56. Conscient que la coopération Sud-Sud a besoin d'un soutien plus systématique sous la forme d'un renforcement des capacités et de ressources financières (décision 5/COP.6), SolArid offre une plateforme pour la création d'un réseau permanent d'échange d'expériences dans le domaine des stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la CCD. SolArid met aussi en évidence la dimension particulière des pays sahéliens par rapport à la Convention. Le programme réunit des pays des régions sahélo-sahariennes dans un cadre de

coopération, à savoir : l'Algérie, le Burkina Faso, la Jamahiriya arabe libyenne, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie.

57. Par le biais du programme, un atelier international a été organisé du 13 au 16 avril 2007 à Marrakech (Maroc) sur le thème : « La décentralisation et le développement local dans les zones arides. Quelles synergies ? Quelles solidarités ? ». L'atelier a défini des directives pour le programme de travail de SolArid, qui est axé sur les études stratégiques, la décentralisation, le développement local et le développement durable de l'écosystème oasien.

58. Par la suite, une série de forums électroniques a été lancée qui se poursuivra durant toute l'année 2007, axée sur l'échange d'informations et les enseignements tirés des expériences nationales réussies dans le cadre de SolArid. Le premier forum électronique a eu pour thème « Un pays à la une : décentralisation et gestion des ressources naturelles, l'expérience malienne », et le deuxième « La stratégie de développement rural : l'expérience du Maroc », qui ont été organisés respectivement du 23 avril au 18 mai 2007 et du 15 au 31 juillet 2007.

59. De même, un atelier international intitulé « Promotion du rôle de la femme dans la prise de décision en Afrique francophone » a été organisé à Bamako (Mali), du 5 au 8 juin 2007. Il a réuni des spécialistes des questions touchant les femmes et de la gestion des ressources naturelles et a permis de définir des approches et des méthodes propices à l'établissement de partenariats multiacteurs novateurs qui renforcent les capacités des réseaux des femmes pour les investissements dans la GDT. Les aspects sexospécifiques de la GDT sont devenus un axe particulier du Mécanisme mondial.

iii) TerrAfrica

60. L'action du Mécanisme mondial au Burkina Faso, en Éthiopie, au Ghana et en Ouganda a conduit à retenir ces pays comme pays pilotes de TerrAfrica. Sous la conduite des pays concernés, le Mécanisme mondial et TerrAfrica aident les gouvernements de ces quatre pays à élaborer des cadres d'investissement globaux pour la GDT qui servent de base à la mobilisation des ressources et à l'harmonisation du soutien des donateurs en faveur de la GDT. Le cadre d'investissement pour la GDT facilitera l'augmentation des investissements en faveur de la GDT par la mobilisation de différents mécanismes financiers, dont le programme stratégique d'investissement du FEM.

61. TerrAfrica peut être un outil politique et stratégique puissant, capable d'obtenir des soutiens et de mobiliser des ressources financières et autres importantes pour la mise en œuvre de la CCD. Le Mécanisme mondial a par conséquent joué un rôle clef en faisant en sorte que le partenariat réponde aux besoins de la mise en œuvre de la CCD. TerrAfrica complète donc les efforts du Mécanisme mondial en favorisant des actions qui aboutissent à la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la CCD.

62. Le Mécanisme mondial a entrepris plusieurs actions de soutien en faveur du lancement et de la mise en œuvre de TerrAfrica. Il a joué un rôle directeur dans l'élaboration de *TerrAfrica : Country Engagement Strategy*, un guide important qui traite de la manière dont le processus d'engagement devrait être mené dans le cadre de TerrAfrica. Le Mécanisme mondial a aussi mis au point des outils destinés à promouvoir une compréhension commune de l'idée d'intégration de la GDT. Les outils et les orientations devraient être utilisés pour renforcer les capacités d'intégration de la GDT au niveau des pays. Le Mécanisme mondial travaille par

ailleurs à des directives pour un financement efficace de la GDT et à un cadre de politique générale en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

63. À la faveur d'un partenariat actif au sein de TerrAfrica, le Mécanisme mondial a participé, cofinancé et en partie accueilli les réunions de TerrAfrica. Par exemple, sous les auspices du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Mécanisme mondial a cofinancé la réunion de Johannesburg en septembre 2005 et coorganisé les consultations de Rome en juin 2006. Il a collaboré avec le Secrétariat du FEM à l'organisation d'une session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement au Burkina Faso, en vue de l'adoption du programme stratégique d'investissement au cours de la réunion.

iv) Conclusion

64. Les activités sous-régionales et régionales du Mécanisme mondial ont aussi montré comment mobiliser avec efficacité des ressources financières importantes pour la mise en œuvre de la CCD. Les initiatives sous-régionales qui sont déjà mises en œuvre ou qui sont sur le point d'être lancées sont les suivantes : Gestion durable des terres arides (SALAM) dans les pays du Golfe et les États arabes voisins ; Mise en œuvre synergique des accords environnementaux multilatéraux dans l'Asie du Sud-Est et en Chine ; Partenariat pour le financement en faveur de la GDT dans la sous-région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; Partenariat stratégique en faveur de la GDT en Afrique australe ; Initiative de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) ; Initiative de partenariat en faveur de la GDT dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes ; Plateforme pour la promotion des investissements et renforcement des capacités en faveur du financement de la GDT en Amérique centrale ; et Accords environnementaux multilatéraux d'intégration dans le cadre de l'Accord entre les pays ACP et l'Union Européenne.

B. Gestion des connaissances et communication

1. Introduction

65. La gestion des connaissances et la communication sont importantes dans la mesure où elles permettent de tirer le meilleur parti des activités du Mécanisme mondial. Conformément à la décision 9/COP.3, le Mécanisme mondial a élaboré une stratégie de communication, assortie d'outils de communication et de systèmes de gestion des connaissances, afin de sensibiliser davantage à la Convention et d'en promouvoir la mise en œuvre.

66. L'Année internationale des déserts et de la désertification en 2006 a été pour le Mécanisme mondial une occasion idéale de recourir avec profit à la nouvelle stratégie de communication et à ses outils. On compte parmi ses réalisations essentielles :

a) Information par le lancement d'une nouvelle identité visuelle pour le Mécanisme mondial, amélioration du site Web, démarchage électronique, bulletins d'information électroniques, forums électroniques, outils de communication en ligne, communautés de pratique, publications et matériels d'information ;

b) La série de BBC World intitulée *Villages on the Front Line* ;

c) Une conférence internationale sur les coûts de l'inaction et les opportunités d'investissements dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches ;

d) Une publication phare du Mécanisme mondial et du FEM pour l'Année internationale des déserts et de la désertification et la troisième assemblée du FEM sur « La mobilisation des ressources et l'état du financement des activités relatives à la dégradation des sols » ; et

e) Le lancement du nouveau Moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres et des méthodes de cartographie du financement des donateurs en faveur de la CCD.

2. Information : identité visuelle et communications stratégiques

67. Des moyens novateurs sont utilisés par le groupe de communication pour mener des actions de sensibilisation, échanger des informations, encourager le dialogue, générer des connaissances et renforcer les capacités des mandants du Mécanisme mondial quant à la mise en œuvre de la CCD. Ces innovations ont permis au Mécanisme mondial d'atteindre des publics qui n'avaient pas encore participé au débat sur la dégradation des terres et la désertification.

68. L'élaboration récente d'une nouvelle identité visuelle pour le Mécanisme mondial et le lancement de son nouveau site Web ont été salués pour avoir favorisé une meilleure compréhension de l'approche du Mécanisme mondial et de son action en matière de mobilisation des ressources. La stratégie électronique de commercialisation et les bulletins d'information électronique qui ont été mis au point se sont révélés capables d'atteindre un nombre plus important de mandants, comme le prouve le fait que plus de 4 000 personnes et organisations reçoivent désormais les bulletins d'information.

69. Par ailleurs, les communautés de pratique reposant sur le Web, comme les forums électroniques, ont été appréciées par les parties à la CCD pour la pertinence de leur propos et la manière dont elles facilitent des échanges aisés et économiques. On peut citer l'exemple de la communauté de pratique pilote sur les questions liées aux terres et à la sexospécificité, laquelle a réuni 80 participants des pays africains francophones à la faveur d'un dialogue structuré et modéré par le Mécanisme mondial. De même, le dossier de presse élaboré en 2006-2007, qui contenait de la documentation, des brochures ainsi que des fiches d'information, a permis de fournir des explications sur le rôle et les activités du Mécanisme mondial.

70. Le nombre croissant de demandes ayant pour objet la transposition d'initiatives intéressantes et fructueuses du Mécanisme mondial dans d'autres régions montre bien que ces outils d'information atteignent leur objectif et que le Mécanisme mondial progresse résolument sur la voie qui doit le mener à ce à quoi il aspire : devenir un centre d'excellence assurant des services de conseil stratégique en matière de financement et générer des connaissances pertinentes sur les questions liées à la GDT en vue de la mise en œuvre de la Convention.

3. La série de BBC World *Villages on the Front Line*

71. La série de BBC World *Villages on the Front Line* a été cofinancée par le Mécanisme mondial et produite en collaboration avec notamment le FIDA, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Agence suisse pour le développement et la coopération, l'Institut international pour l'environnement et le développement, Conservation International, Web-TV et One Planet Pictures.

72. Composée de huit documentaires, la série montrait comment des communautés touchées agissent pour lutter contre la désertification et améliorer leurs moyens de subsistance. Les pays qui servaient d'exemples dans cette série de BBC World étaient la Chine, le Costa Rica, l'Espagne, Haïti, l'Inde, la Jordanie, le Maroc, le Niger et la Tanzanie. La série a été introduite par un débat sur BBC World auquel participaient le Président du FIDA, le Directeur général du Mécanisme mondial et un groupe de six experts d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

73. De novembre à décembre 2006, la série a été diffusée près de 70 fois sur BBC World, soit une audience dans plus de 200 pays et territoires. Elle a été aussi diffusée sur TVE Asia Pacific. Des études indépendantes ont montré qu'elle a enregistré les plus forts taux de satisfaction, avec plus de 90 % de personnes satisfaites parmi un panel de téléspectateurs de BBC World (et ce par rapport à tous les programmes étudiés).

4. La Conférence internationale sur les coûts de l'inaction et les opportunités d'investissements

74. Dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification, une conférence internationale sur les coûts de l'inaction et les opportunités d'investissements dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches a été organisée par le Comité scientifique français de la désertification, ainsi que le Ministère français des affaires étrangères, le Mécanisme mondial, le FIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Ministère italien des affaires étrangères. Elle a bénéficié des soutiens de la Banque mondiale, de l'Agence française pour le développement, de l'Agence allemande de coopération technique et de l'Observatoire du Sahel et du Sahara.

75. La Conférence a porté sur les coûts économiques et sociaux de la dégradation des terres et sur les méthodes permettant de les mesurer, ainsi que sur la rentabilité économique des projets en zones arides et sur les facteurs de réussite et les obstacles dans les chaînes d'approvisionnement du producteur au consommateur. La Conférence a montré qu'investir dans les zones arides est rentable sur le plan économique, social et environnemental, et elle a préconisé l'élaboration d'un cadre commun pour l'évaluation des effets de la désertification sur place et à l'extérieur et des modèles précis permettant de quantifier les bénéfices qu'en retire la GDT.

5. Le perfectionnement du Moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres et l'harmonisation de la méthode d'examen des portefeuilles

76. Depuis la sixième Conférence des Parties, le Moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres a été considérablement amélioré, d'où le lancement d'un nouveau portail en décembre 2006. Avec le soutien de la Banque mondiale, cette

amélioration a fait du Moteur de recherche une source précieuse d'informations de haute qualité et faisant référence en matière de ressources financières, de perspectives de financement et de flux d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD. L'expérience acquise en matière de collecte d'informations pour le Moteur de recherche a notamment permis au Mécanisme mondial d'offrir une aide spécialisée au Groupe de travail spécial sur les méthodes analytiques et les modèles de rapports pour améliorer la communication d'informations financières.

77. La contribution du Mécanisme mondial au Groupe de travail spécial s'est fondée en grande partie sur les expériences et les enseignements de l'action menée en 2005-2006. Au cours de cette période, le Mécanisme mondial et le FIDA ont réalisé un examen des portefeuilles afin d'évaluer l'importance de la dégradation des terres relativement à la CCD et des activités de GDT dans le portefeuille de prêts et d'aides du FIDA. Fort de cette expérience, un travail est en cours afin d'élaborer une méthode commune à l'usage des institutions financières internationales intéressées. Cette méthode est basée sur l'association de critères de sélection, dont des codes d'activités pertinents conçus à l'origine par le Mécanisme mondial ainsi que les marqueurs de Rio élaborés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE).

6. La conception de stratégies de financement intégrées pour lutter contre la désertification

78. Le programme d'apprentissage structuré du Mécanisme mondial, « Conception de stratégies de financement intégrées pour lutter contre la désertification », s'avère un moyen efficace de favoriser des échanges de connaissances et de stratégies entre pairs en matière de négociation visant à un financement accru en faveur de la CCD. La première session de formation à l'attention des pays francophones a été organisée à Tunis en septembre 2006. Elle a permis à de hauts responsables de participer à un exercice structuré sur la manière d'élaborer une stratégie de financement intégrée ayant pour but de mobiliser des ressources en faveur de la CCD.

79. Le Mécanisme mondial a élaboré cette initiative à la demande de pays d'Asie de l'Ouest et d'Afrique du Nord. Le programme s'inscrit dans le cadre du Programme régional de développement durable des terres arides en Asie de l'Ouest et Afrique du Nord (programme WANA) et réunit l'Algérie, l'Autorité palestinienne, l'Égypte, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, Oman, la République arabe syrienne, la République islamique d'Iran, le Soudan, la Tunisie et le Yémen. Cette initiative s'appuie sur l'expérience du Mécanisme mondial en matière de mobilisation de ressources et l'intégration des PAN dans les processus de planification nationaux et les cadres généraux de développement. Le Fonds de l'OPEP pour le développement international et l'Agence suisse pour le développement et la coopération sont les premiers bailleurs de fonds de ce programme.

C. Les sources de financement nouvelles et novatrices : les programmes stratégiques

1. Introduction

80. La mise en œuvre de la Convention repose sur l'utilisation de nouvelles sources de financement, de ressources publiques et privées novatrices, et sur l'engagement de secteurs

n'ayant pas habituellement participé à cette mise en œuvre. Le Mécanisme mondial a créé des programmes stratégiques pour exploiter les possibilités de mobilisation de ressources, notamment grâce au secteur privé, aux mécanismes du marché, au commerce, à des fondations et des organisations de la société civile, ainsi qu'à différents mécanismes de financement liés aux changements climatiques.

81. Il ne s'agit pas de programmes autonomes, mais de programmes intégrés dans les stratégies de financement nationales. Les programmes stratégiques, qui ont été retenus en raison de leurs capacités à accroître les flux d'investissement en faveur de la mise en œuvre de la CCD, soutiennent les activités du Mécanisme mondial aux niveaux des pays et (sous)-régional en fournissant une base de connaissances, ainsi que des réseaux et des partenariats assortis d'institutions clefs et d'experts.

82. Pendant la période d'examen, l'attention s'est portée sur la recherche analytique afin d'évaluer la viabilité, l'économie politique et l'architecture institutionnelle de certaines de ces sources nouvelles et novatrices pour identifier les terrains favorables et leur complémentarité avec le Mécanisme mondial. Dans le prolongement de l'appel lancé afin que le Mécanisme mondial « fournisse, aux Parties qui le demandent, des avis sur les méthodes novatrices de financement et les sources d'assistance financière, ainsi que sur l'amélioration de la coordination des activités de coopération au niveau national » [article 21.5 b)], des instruments stratégiques, des formules novatrices et des services de conseil financier ont été offerts aux pays.

83. Par ailleurs, certaines régions évoluent rapidement et le Mécanisme mondial étudie et explore des possibilités en matière de coopération Sud-Sud et de partenariats triangulaires. Ces types de partenariats deviennent de plus en plus des sources de financement importantes, étant donné que les pays en développement touchés comme la Chine, le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud sont de nouveaux donateurs.

2. Économie et instruments de financement

84. Le Programme stratégique sur l'économie et les instruments de financement vise à développer les savoirs et à établir des réseaux et des partenariats sur des questions centrales et des mécanismes et instruments connexes pour la mobilisation de ressources financières. Il vise à y parvenir par la recherche appliquée et en s'attachant aux questions économiques relatives aux politiques et au financement en matière de GDT. Un certain nombre d'analyses et d'évaluations ont été réalisées dans le cadre du Programme stratégique du Mécanisme mondial sur l'économie et les instruments de financement.

85. Le Mécanisme mondial a entrepris une étude en Ouganda sur les processus budgétaires et les instruments de financement destinés à renforcer les efforts d'intégration actuels, dans la mesure où l'on a pu constater que le pays profiterait davantage des possibilités de financement à partir d'une compréhension plus profonde de son processus budgétaire. Cette étude a porté sur : i) les processus associant les plans stratégiques aux cadres d'allocation des ressources ; ii) les cadres de mise en œuvre et les instruments de financement ; et iii) le financement extérieur et l'assistance.

86. De plus en plus, les approches sectorielles et les approches fondées sur les programmes deviennent les modèles privilégiés de la coopération pour le développement technique et

financier. Une étude récemment commandée par le Mécanisme mondial examine les éléments centraux des approches sectorielles comme des politiques et des stratégies sectorielles constituant un seul ensemble, disposant d'un seul programme de dépenses et d'un seul cadre de gouvernance approuvé, et propose des recommandations concernant les points d'accès possibles pour la CCD.

3. Changements climatiques et compensation des services des écosystèmes

87. Le programme stratégique sur les changements climatiques et la compensation des services des écosystèmes vise à renforcer les flux de financement en faveur de la mise en œuvre de la CCD en ouvrant des voies pour le financement des services des écosystèmes et leur compensation se rapportant aux changements climatiques (atténuation et adaptation). De fait, les mécanismes de financement liés aux questions de changement climatique sont une source prometteuse de nouveau financement à laquelle on peut accéder par les programmes et projets en matière de GDT, étant donné les liens étroits entre les changements climatiques et la dégradation des terres.

88. Le programme sur les changements climatiques et la compensation des services des écosystèmes a piloté des projets en Équateur et au Nicaragua, liés au Mécanisme pour un développement propre soutenant la mise en œuvre de la CCD. De même, au Maroc, le Mécanisme mondial soutient l'élaboration d'une stratégie de Mécanisme pour un développement propre par l'articulation des liens entre changements climatiques et dégradation des terres. Des stratégies analogues sont en cours de conception pour la Corne de l'Afrique et l'Asie centrale.

89. Afin de soutenir l'intégration des sources de financement novatrices dans les stratégies nationales de financement en faveur de la GDT, le Mécanisme mondial élabore une panoplie d'outils sur les changements climatiques, la compensation des services des écosystèmes et la GDT. Cette panoplie d'outils fournira des informations accessibles sur les mécanismes financiers existants (Application conjointe du Mécanisme pour un développement propre, marchés volontaires du carbone) et nouveaux (adaptation et déboisement évité), ainsi que sur leurs modalités, critères d'éligibilité et intérêt pour la CCD et les approches permettant d'avoir accès à ces ressources.

4. Échanges commerciaux et accès aux marchés

90. Le Programme « échanges commerciaux et accès aux marchés » a été mis en place pour créer un climat propice à l'élargissement de tout le financement en faveur de la GDT, en s'attachant aux possibilités offertes par les échanges et les marchés d'accroître les investissements dans les terres arides. De nouveaux partenariats ont été établis pour intégrer les échanges commerciaux dans les processus de mise en œuvre de la CCD aux niveaux international, national et communautaire. Dans le cadre d'un examen des incidences du régime d'échanges sur la GDT et les moyens de subsistance dans les zones dégradées, le Mécanisme mondial et le Centre international pour le commerce et le développement durable ont organisé une conférence du 29 janvier au 1^{er} février 2007 afin d'identifier les moyens de promouvoir les investissements dans la GDT par le biais d'échanges commerciaux et l'accès aux marchés. Le dialogue a débouché sur des recommandations clefs.

91. Le Mécanisme mondial collabore également avec l'initiative BioTrade de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement afin d'inclure les principes de la GDT dans le code de pratique régissant l'utilisation durable des produits de la biodiversité par le développement des échanges commerciaux et des marchés. Deux projets pilotes ont été lancés en Équateur et en Ouganda pour soutenir les investissements dans des zones touchées par la désertification et la dégradation des terres dans le cadre des programmes nationaux BioTrade existant dans ces pays. Le Mécanisme mondial participe aussi au Groupe de travail spécial sur les accords environnementaux multilatéraux (AEM), qui est soutenu par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et qui travaille au renforcement de la collaboration entre les AEM dans le domaine des échanges commerciaux et des marchés, des mesures incitatives et de l'engagement du secteur privé.

92. En partenariat avec le programme de microfinancement du FEM, le Mécanisme mondial soutient des activités au Burkina Faso, au Ghana, au Honduras, en Jordanie, au Mali et en République arabe syrienne, visant à déterminer les conditions dans lesquelles les communautés réinvestissent des profits commerciaux dans la GDT. La réponse donnée à cette question orientera la prise de décision et l'élaboration des politiques comme elle favorisera la mise en place de mécanismes incitatifs en vue d'accroître les investissements communautaires en faveur de la GDT. De plus, le Mécanisme mondial collabore avec le Réseau pour les gommés et résines naturelles en Afrique afin d'établir comment ce secteur de la gomme arabique pourrait renforcer la mobilisation des ressources en faveur de la GDT par une cartographie des ressources et des analyses des parties prenantes au Burkina Faso, en Éthiopie, au Mali et en Ouganda.

5. L'engagement du secteur privé

93. Le programme sur le secteur privé du Mécanisme mondial vise à accroître les flux financiers pour la mise en œuvre de la Convention en s'assurant de l'engagement du secteur privé national et multinational qui est localement actif dans les pays touchés.

94. Le Mécanisme mondial a lancé un partenariat public-privé en Afrique du Sud qui a abouti à la signature d'un accord entre le Gouvernement d'Afrique du Sud et Shell South Africa portant sur un montant d'environ 70 millions de dollars, destiné au financement d'initiatives dans le cadre du PAN. Au Kenya, un processus analogue a débouché sur la constitution du Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification, qui doit être financé par le secteur privé.

95. Après un travail analytique auquel ont participé 45 entreprises (23 au Kenya et 22 en Afrique du Sud), le Mécanisme mondial a apporté ses conseils et présidé à l'élaboration des stratégies de mobilisation de ressources dans les deux pays en matière de responsabilité sociale des entreprises. Le Mécanisme mondial a également favorisé le lancement d'un partenariat entre le Gouvernement du Kenya et le monde des affaires en juin 2004 en vue de la constitution du Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification. Le Mécanisme mondial coopère actuellement avec les deux Gouvernements pour la mise en œuvre des stratégies.

6. La participation de la société civile

96. Le programme sur la société civile du Mécanisme mondial invite les organisations de la société civile, en tant que défenseurs de cette cause et agents prestataires de services, à participer davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales de financement et des cadres d'investissement pour la GDT. Cela concerne les évaluations, les analyses, le renforcement des capacités, l'élaboration des méthodes et des outils, et la sensibilisation au renforcement de la participation des organisations de la société civile à la mise en œuvre de la CCD. Le programme favorise des consultations visant à identifier des questions, des processus et des points d'accès clés afin que les organisations de la société civile puissent dialoguer avec les administrations et les institutions, partager leurs expériences et leurs connaissances et mobiliser des ressources pour la GDT.

97. À cet égard, le Mécanisme mondial collabore avec des organisations membres du Réseau européen de recherche sur la désertification (European DesertNet) dans le cadre de Dry-Net, un projet financé par l'Union Européenne et visant à renforcer les réseaux nationaux de la société civile dans 22 pays et à développer leurs capacités de promouvoir les questions relatives à la désertification au sein des processus politiques nationaux et internationaux.

98. De plus, le Mécanisme mondial collabore avec des organisations clés comme le Réseau international des ONG sur la désertification et la sécheresse (RIOD), le Fonds mondial pour la nature et Conservation International. Le Mécanisme mondial a également cofinancé « Désertif'actions : Forum international Désertification et Société civile », organisé durant l'Année internationale des déserts et de la désertification du 21 au 23 septembre 2006 à Montpellier (France). Ce forum a porté sur l'action coordonnée entre organisations de la société civile et gouvernements visant à accorder une plus grande priorité politique aux questions liées à la CCD et à promouvoir le développement économique dans les zones arides.

II. ENSEIGNEMENTS

99. L'expérience du Mécanisme mondial a démontré que l'intégration et l'établissement de partenariats, processus dont la longueur n'enlève rien à leur caractère essentiel, représentent des moyens efficaces de mobiliser des ressources financières en vue de la mise en œuvre de la CCD en fonction des mécanismes actuels qui assurent le financement du développement, notamment dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. La maîtrise de ces processus par le pays et la mobilisation de ce dernier en la matière sont indispensables à leur réussite.

100. La mobilisation d'un financement important pour la mise en œuvre de la CCD exige un effort concerté et coordonné de la part des gouvernements, des partenaires de développement et des autres parties prenantes clés. Le Mécanisme mondial joue un rôle dynamique essentiel à cet égard. Les résultats s'acquièrent d'autant plus rapidement si une organisation chef de file (ou de plaidoyer) au niveau national contribue au processus par la réalisation d'actions complémentaires au sein du cadre de soutien au pays d'un partenaire du Mécanisme mondial.

101. Les stratégies nationales de financement fournissent un cadre général permettant aux pays d'identifier les sources de financement et les modes d'accès au financement pour des priorités nationales arrêtées à moyen terme dans le cadre d'un programme d'action structuré.

102. La mobilisation des ressources par des processus régionaux ou sous-régionaux établissant un cadre d'action commun a de multiples avantages : il est possible d'avoir accès à des guichets de financement régionaux et sous-régionaux inexploités ; les coûts de transaction entre les pays et les donateurs s'en trouvent réduits ; la coopération sous-régionale et le partage des connaissances se développent ; et les avantages qu'en retirent les donateurs sont intéressants, dans la mesure où ces processus favorisent l'harmonisation et l'alignement au sein d'un groupe plus vaste de parties prenantes, dans le cadre de la mise en œuvre d'accords environnementaux multilatéraux.

103. Les possibilités de mobiliser un financement additionnel pour la mise en œuvre de la CCD se multiplient au moyen de sources non habituelles ayant recours à des méthodes novatrices. Ces sources offrent de nouvelles perspectives en matière de mobilisation de ressources. Toutefois, un engagement total ne sera possible que si les gouvernements entrent dans des partenariats ciblés avec des acteurs qui n'ont pas encore participé à la mise en œuvre de la CCD. Le succès dépendra donc en grande partie de la démonstration qui sera faite d'une communauté d'avantages, de confiance et de responsabilité.

104. La participation des parties à la CCD à des activités de communication et l'utilisation de leur participation et de leurs connaissances comme base pour l'élaboration de produits et de services favoriseront la mise en œuvre de la Convention. De plus, il est essentiel de mettre au point des messages simples, clairs et très ciblés qui correspondent à la stratégie opérationnelle institutionnelle et qui répondent aux besoins du cadre de fonctionnement du Mécanisme mondial et atteignent ses mandats.

III. AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ INSTITUTIONNELLE DU MÉCANISME MONDIAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DÉCENNALE

A. L'alignement du Mécanisme mondial sur la stratégie décennale proposée

105. L'évolution actuelle de la mise en œuvre de la Convention a donné au Mécanisme mondial la possibilité de prendre la mesure de ses expériences et d'engager un dialogue avec ses mandats sur les nouvelles manières d'améliorer l'exécution de son mandat. À cet égard, le Plan et le cadre stratégiques sur dix ans proposé qui vise à donner un nouvel essor à la mise en œuvre de la CCD (la stratégie décennale) a permis au Mécanisme mondial d'examiner son rôle et son efficacité institutionnelle en matière de contribution aux objectifs de la stratégie. La section suivante évalue dans les grandes lignes l'efficacité du Mécanisme mondial quant à l'exécution du programme de travail défini dans le projet de stratégie. Toutefois, le Mécanisme mondial, en tant qu'entité souple, ne demande qu'à voir son orientation s'améliorer en fonction du cadrage stratégique de la huitième session de la CdP.

106. Un examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial confirme que l'innovation a toujours été un de ses traits distinctifs. Les stratégies et les approches pratiques dont le Mécanisme mondial a été le promoteur en matière de mobilisation de ressources se sont révélées efficaces, comme en témoignent les exemples des sections précédentes. En 1999, le Mécanisme mondial a expliqué l'approche à suivre pour assurer l'intégration efficace des PAN dans les cadres généraux de développement national et les DRSP, ainsi que dans les cadres de programmation des donateurs en tant que moyen de mobiliser des fonds.

107. En 2005, le Mécanisme mondial a amélioré l'approche en s'attachant à l'élaboration de cadres d'investissement globaux intégrés aux stratégies nationales de financement pour stimuler en faveur de la GDT des flux durables de financement fondés sur une pluralité de sources. Cette approche a été largement acceptée par les parties à la CCD, comme la Conférence des Parties l'a reconnu et comme en témoigne le nombre croissant de demandes de services reçues par le Mécanisme mondial et émanant de pays Parties touchés.

B. L'action à mener pour accroître le financement

108. Le programme de travail exposé dans la stratégie décennale proposée corrobore l'approche actuelle du Mécanisme mondial, mais préconise aussi certaines améliorations afin de perfectionner sa mise en œuvre. La stratégie unifiée et l'approche plus volontariste, auxquelles la CdP a souscrit lors de sa septième session, mettent l'accent sur les interventions au niveau du pays et sur la facilitation d'accords entre pays et donateurs destinés au financement de la GDT.

109. Pour l'heure, le Mécanisme mondial a établi des programmes stratégiques fondés sur ses ressources actuelles afin de contribuer à l'élargissement de la base de financement par la détermination des sources de financement les plus prometteuses pour compléter les flux de l'aide publique au développement en matière de GDT. Les programmes stratégiques ont été principalement choisis en se fondant sur les décisions antérieures de la CdP, aux termes desquelles le Mécanisme mondial devait poursuivre le financement novateur fondé sur une pluralité de sources et de dispositifs, au moyen de synergies liées à d'autres accords environnementaux multilatéraux, notamment en matière de changements climatiques, de biodiversité, d'échanges commerciaux et d'accès aux marchés, et de coopération Sud-Sud. Le Mécanisme mondial examine d'autres sources de financement identifiées dans la stratégie décennale afin d'évaluer de quelle manière elles pourraient être intégrées aux programmes stratégiques.

110. Étant donné les rôles complémentaires du Mécanisme mondial et du FEM, le Mécanisme mondial a débattu avec le Directeur général du FEM et les équipes des domaines d'intervention de la manière dont le Mécanisme mondial pourrait mieux soutenir les pays Parties touchés, en améliorant l'impact et l'ensemble des flux de financement pour la GDT au moyen d'une collaboration stratégique avec le FEM. À cet égard, le Mécanisme mondial travaille en étroite collaboration avec le secrétariat du FEM et les agences d'exécution et de mise en œuvre du FEM, notamment le FIDA, à l'élaboration d'une stratégie visant à réaliser les objectifs de la stratégie décennale.

C. Les partenariats

111. Fort de son travail efficace avec les membres du Comité de facilitation, le Mécanisme mondial s'emploiera à engager l'ensemble du Comité sur la voie plus pragmatique d'un soutien aux plateformes de partenariat nationales, sous-régionales et régionales afin d'accroître le financement pour la GDT. Le Mécanisme mondial comptera sur les trois membres fondateurs du Comité de facilitation — le FIDA, la Banque mondiale et le PNUD — pour assurer la direction de cette entreprise. Sa réussite dépendra à l'évidence du rôle précis assigné au Comité de facilitation quant à la réalisation des objectifs de la stratégie décennale.

D. La collaboration entre le Mécanisme mondial et le secrétariat de la CCD

112. Outre sa collaboration avec le secrétariat de la CCD dans le cadre du Comité de facilitation, le Mécanisme mondial réalisera ses activités communes avec le secrétariat d'une manière qui favorisera la bonne prestation des services visant à la réalisation des objectifs de la stratégie décennale. Le Mécanisme mondial accorde une grande importance à sa collaboration avec le secrétariat pour faire progresser la mise en œuvre de la Convention.

E. La gestion axée sur les résultats

113. Dans la perspective de l'orientation fondée sur les résultats de la stratégie décennale, le Mécanisme mondial s'est engagé dans un exercice pilote visant à mettre sur pied une gestion axée sur les résultats et un système de budgétisation. Le système interne du Mécanisme mondial est un outil de gestion puissant pour développer l'efficacité et la transparence de l'organisation. Les cycles de planification du Mécanisme mondial comprennent le plan d'action pour des périodes de six ans à compter de 2008, ainsi que le programme de travail et le budget biennaux correspondant au cycle budgétaire et décisionnel de la CdP.

114. La chaîne de résultats du système de budgétisation et de gestion axée sur les résultats du Mécanisme mondial correspond au cadre logique de la stratégie décennale de la CCD. Le système prototype permet au Mécanisme mondial d'adopter rapidement les directives de la CdP concernant la budgétisation axée sur les résultats.

IV. Conclusion

115. La stratégie décennale pour la CCD incitera toutes les parties prenantes à faire progresser le processus de mise en œuvre et elle réaffirme la nécessité d'établir un cadre politique favorable. Elle vise aussi à étudier la possibilité de sources de financement novatrices pour élargir le champ de financement afin de faire face aux problèmes posés par la dégradation des terres et la désertification. En témoignent les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que le programme de travail des organes subsidiaires respectifs créés au titre de la Convention.

116. Afin d'acheminer les ressources avec efficacité depuis les sources habituelles et novatrices jusqu'aux niveaux du pays et local, le Mécanisme mondial nécessitera l'engagement constructif de la Conférence des Parties, de ses partenaires et obtiendra le soutien financier lui permettant de réaliser les résultats escomptés de la stratégie décennale.
